

LA VIE NATIONALE

LA SUISSE ET LE CONFLIT BALKANIQUE

Notre correspondant de Berne nous écrit :

Il y a quelques jours, l'office fédéral de guerre pour l'industrie et le travail publiait un communiqué annonçant que les complications politiques et diplomatiques dans les Balkans avaient fermé l'une des rares portes qui restaient entr'ouvertes pour nos importations. Et le communiqué ajoutait : « Cette interruption du transit peut avoir pour le ravitaillement de notre pays des conséquences graves, l'importation de carburants liquides en provenance de Roumanie devenant impossible. Si elle se prolongeait — ce qui, étant donné l'incertitude politique, est tout à fait du domaine des possibilités — le régime suisse des carburants s'en trouverait profondément affecté. »

Les prévisions les plus pessimistes qui se reflètent dans ce texte officiel se sont réalisées, et il est bien évident que l'extension du conflit à la Yougoslavie porte un nouveau coup à notre économie. Non seulement les pétroles roumains n'arriveront plus en Suisse, mais d'autres produits encore que nous livrait le royaume des Serbes, Croates et Slovènes, en particulier de la lignite, dont nous pouvions encore attendre quelques livraisons. La Yougoslavie nous fournissait également des chevaux et, en quantités réduites il est vrai, du lard, des saucisses et des œufs.

Sans doute trouverons-nous encore en Slovaquie et en Hongrie certaines marchandises de première nécessité, des céréales panifiables ou fourragères, par exemple. Mais la guerre qui vient d'éclater dans le sud-est européen, plus précisément l'extension du conflit, risque bien de compliquer encore le problème des transports, puisque les Etats précités prennent, eux aussi, certaines mesures militaires.

Le développement de la situation dans cette partie de l'Europe peut aussi influencer sur la mise en pratique de l'accord commercial que la délégation suisse a signé à Moscou il y a un peu plus d'un mois.

Bref, les difficultés nouvelles — que nous nous bornons à constater ici, sans en faire un sujet de récriminations, car notre sort est encore plus enviable que celui des peuples entraînés dans la tourmente — les obstacles qui se dressent toujours plus nombreux doivent inciter la population à ménager toujours davantage les réserves, à ne rien gaspiller.

La question de la transformation des véhicules à moteur

BERNE, 7. — La section pour la production d'énergie et de chaleur communique :

Les possibilités de transformation des véhicules à moteur en vue de l'emploi de carburants de remplacement semble faire l'objet dans beaucoup de milieux, de conceptions erronées. C'est pourquoi il apparaît utile de donner quelques précisions.

Pour des raisons de défense nationale et étant donné les possibilités réduites de ravitaillement en bois propre à la gazéification, on ne peut transformer qu'un nombre limité de camions lourds (c'est-à-dire d'une charge utile de 4 tonnes ou plus). Le Conseil fédéral, par arrêté du 11 octobre 1940, a dressé un plan de transformation de camions lourds; un certain nombre de véhicules pourront encore être adaptés aux carburants de remplacement dans le cadre de ce programme. Par contre, le nombre des camions lourds susceptibles d'être transformés en vue de l'utilisation de gaz de bois en plus de ce programme a déjà atteint la limite supérieure prévue.

En ce qui concerne les camions d'une charge utile moyenne (de 2,5 à 3,9 tonnes), aucun prêt ne peut être accordé en vue de faciliter leur transformation. Pour le moment, des permis de transformation ne peuvent être octroyés que pour les installations consommant du gaz de bois et du gaz de charbon de bois ainsi que, dans une mesure restreinte, pour les appareils marchant au carbure. Toutefois, l'emploi de carbure n'est autorisé que pour les véhicules qui doivent circuler dans des régions montagneuses et qui sont affectés à des transports nécessitant de très nombreux arrêts.

Pour les camions légers (d'une charge utile de 1 jusqu'à 2,4 tonnes), des permis de transformation ne sont accordés que pour 150 voitures actionnées avec du gaz de charbon de bois et 50 voitures marchant au carbure. Quant aux voitures de tourisme enfin, il a été décidé, compte tenu des possibilités actuelles de ravitaillement en carburants solides, d'autoriser la transformation de 1500 véhicules en vue de l'emploi de gaz de charbon de bois et de 2000 voitures qui fonctionneront au carbure ou au gaz dissous. Les véhicules déjà transformés sont compris dans ces chiffres. Sous peu ne seront plus admis à circuler que les véhicules dont le possesseur sera titulaire d'un permis spécial. En outre, les voitures admises à circuler porteront une marque distinctive. Des transformations nouvelles ne pourront être autorisées en nombres importants que lorsque, les mesures de limitation de la circulation prévues étant entrées en vigueur, on aura déterminé le nombre des voitures déjà transformées.

La Suisse représentera les intérêts allemands et yougoslaves

BERNE, 7. — Le département politique fédéral communique :

La Yougoslavie a demandé à la Suisse de représenter ses intérêts en Allemagne. A son tour, l'Allemagne a confié à la Suisse la représentation de ses intérêts en Yougoslavie. Le Conseil fédéral a accepté cette double mission.

Les communications postales avec les pays balkaniques

BERNE, 7. — La direction générale des P.T.T. communique :

A la suite des événements dans les Balkans, les communications postales avec ces pays subissent les modifications suivantes :

Le service avec la Yougoslavie est complètement suspendu jusqu'à nouvel avis ; les envois déjà déposés seront rendus aux expéditeurs. Concernant la Grèce, les objets de la poste aux lettres sont temporairement retenus à l'office collecteur suisse jusqu'à l'ouverture d'une nouvelle voie d'acheminement ; par contre, le service des colis postaux est suspendu.

Le courrier pour la Hongrie, la Roumanie et la Bulgarie est expédié via Vienne. Les envois à destination de la Turquie et des pays neutres de l'Asie, qui étaient jusqu'ici transportés par le Simplon-Orient-Express, seront également acheminés par la voie d'Allemagne-Hongrie-Roumanie si les communications avec la Turquie sont encore ouvertes.

Le tribunal militaire de la 4^{me} division s'occupe d'une grave affaire d'empoisonnement

BALE, 7. — Dans sa séance du 4 avril 1941, le tribunal de division 4 s'est occupé des graves cas d'empoisonnement qui eurent lieu au cours de l'été dernier dans la Comp. de mitr. IV/52.

L'enquête a fait ressortir que l'armurier de l'unité avait rempli un bidon d'huile comestible avec de l'huile pour mitrailleuses vénéneuse. Au cours de changement de cantonnements de la troupe et à la suite d'erreurs malheureuses, ce bidon s'est trouvé dans la nouvelle cuisine. Là, l'huile fut utilisée pour la préparation de croûtes au fromage.

Le tribunal a libéré les deux accusés, le sous-officier du matériel et l'armurier, parce qu'ils ne savaient pas, comme d'ailleurs leurs camarades, que cette huile était vénéneuse. Selon l'avis du tribunal, ils ne pouvaient donc pas savoir que l'utilisation du contenu du bidon d'huile pouvait donner lieu à de si graves conséquences.

L'indice des prix de gros en mars

BERNE, 7. — L'indice des prix de gros, qui est calculé par l'office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, et qui comprend les principaux produits alimentaires, matières premières et produits auxiliaires non travaillés, s'inscrivait à la fin de mars 1941 à 170,2 (juillet 1914 : 100) ou à 158,4 (août 1939 : 100), en augmentation de 1,4 % sur le mois précédent. Ont surtout augmenté en mars 1941 les carburants, lubrifiants (+ 4,9 %), les métaux (+ 3,7 %), les denrées alimentaires destinées à subir des transformations industrielles (+ 3,1 %), les textiles (+ 3,0 %) et les denrées alimentaires d'origine végétale (plus 2,1 %).

Les conditions dans lesquelles les tireurs pourront continuer à s'exercer

BADEN, 7. — Le conseil suisse des tireurs, c'est-à-dire les délégués des 25 sociétés cantonales de tir et le comité central de la société suisse des carabiniers s'est réuni samedi à Baden sous la présidence de M. Heiniger d'Aarau. Par décision du département militaire fédéral et par une circulaire de la division de l'infanterie, les tireurs pourront continuer à s'exercer dans des conditions plus réduites certes à l'exercice du tir en dehors du service. Il s'agit d'obtenir les meilleurs résultats possibles avec la munition mise à disposition.

Outre les membres des sociétés, ceux des organisations de défense locale pourront prendre part aux exercices des sociétés de tir. Les concours de sections à 300 m. et à 50 m. seront organisés par les soins des sociétés cantonales selon le programme de tir usuel. L'instruction des jeunes tireurs aura lieu en ayant recours à la munition 90/03. Les tirs pour jeunes participants prendront fin par des épreuves individuelles s'inspirant du programme suivi. L'assemblée des délégués de la Société suisse des carabiniers aura lieu le 11 mai 1941 à Bâle.

Lundi de Pâques

La «Feuille d'avis de Neuchâtel»

ne paraîtra pas ce jour-là et nos bureaux seront fermés. Les annonces destinées au numéro de mardi 15 avril seront reçues jusqu'au samedi 12 avril, à midi.

Chronique régionale

Une dizaine d'officiers et de soldats blessés par l'explosion de gaz dans un fortin près de Neuchâtel

BERNE, 7. — La division presse et radio communique :

Une dizaine d'officiers et de soldats qui entraient dans un fortin situé dans les environs de Neuchâtel, immédiatement après une démonstration de lance-flammes, ont été brûlés superficiellement par l'explosion de gaz accumulés dans le fortin.

Quelques blessés sont soignés à l'hôpital, les autres ont regagné leur cantonnement. Leur état n'inspire pas d'inquiétude.

LA VILLE

Mauvaise chute

Lundi après-midi à 14 h. 30, un employé du Buffet descendait l'avenue de la Gare en conduisant un petit char avec les pieds. Le char prit de la vitesse et vint heurter violemment un arbre bordant le sud de l'avenue. L'employé, qui avait été projeté sur la chaussée, fut relevé par des passants et conduit chez un médecin qui diagnostiqua une fracture du tibia droit. La victime fut ensuite transportée à l'hôpital Pourtalès au moyen d'une ambulance.

VAL-DE-RUZ

CERNIER Un deuil

(c) Notre population a été vivement affectée du décès de Mme Bernard de Perrot survenu inopinément jeudi matin. Pendant plus de trente années, au côté de son mari dont elle fut le bras droit, Mme de Perrot se dévoua pour les Eglises protestantes de France. Elle leur donna tout son cœur, joyeusement. Pendant les sept années de son séjour à Cernier, société d'abstinence, espérances, mères de famille, tous ceux qui l'abordaient ont reçu de précieuses encouragements. Ainsi son influence fut-elle grande parmi notre population.

CHEZARD-SAINT-MARTIN Les promotions

(c) La traditionnelle cérémonie des promotions a eu lieu dimanche après-midi par un temps froid. Le cortège, conduit par la fanfare, se rendit au temple, après avoir parcouru le village. Le pasteur Perret, président de la commission scolaire, présida la cérémonie, au cours de laquelle on entendit de forts beaux chants des enfants, des morceaux de musique et les rapports habituels sur la marche de nos classes. Du rapport présidentiel, relevons la belle tenue de nos écoliers en général. Dix élèves quittent le collège ce printemps et onze y entrent, soit huit fillettes et trois garçons. Après cette belle cérémonie, le cortège se reforma et conduisit toute l'assistance au collège, où les enfants exécutèrent des rondes, pour la grande joie de tous.

FONTAINEMELON Conseil général

(c) Dans sa dernière séance, tenue sous la présidence de M. Sydney de Coulon, président, le Conseil général a liquidé un ordre du jour comprenant l'adoption des comptes pour 1940, deux demandes de crédit et les nominations réglementaires.

L'examen des comptes de l'exercice écoulé est introduit par la lecture de rapports émanant du Conseil communal d'une part, des contrôleurs et de la commission financière d'autre part. Le résultat se présente sous la forme d'un bénéfice de 844 fr. 21, après que les versements suivants aient été effectués : 42.000 francs à divers fonds de réserve, 5587 fr. au fonds des exécutés forestiers. L'actif net de la commune est en augmentation de 9959 fr. 31 par suite du bénéfice d'exercice et des amortissements effectués sur les emprunts. Si l'on tient compte de l'augmentation des fonds spéciaux qui atteint 51.362 fr. 36 on arrive à une amélioration de la situation financière communale de 61.321 fr. 67. Si ce résultat est des plus heureux, cela tient avant tout à l'activité réjouissante de la fabrique d'horlogerie de Fontainemelon qui influence favorablement le produit de l'impôt et réduit les dépenses de chômage; mais la prudence est de rigueur, car l'avenir n'a jamais été si incertain. Avec remerciements à l'autorité exécutive pour son excellent gestion, les comptes sont adoptés à l'unanimité. Le conseil accorde ensuite à l'unanimité deux demandes de crédit, une de 5000 fr. pour la construction d'un canal-égout dans la partie sud-ouest du village, l'autre de 4000 fr. pour l'agrandissement du cinéma.

Tribunal de police du Val-de-Ruz

(Audience du 2 avril)

Les plaques sans permis

Le 19 mars dernier, à Dombresson, la gendarmerie aperçut parmi les rares automobiles qui circulent encore, une voiture avec plaques françaises. Ça n'est pas interdit, mais il faut pourtant, comme pour d'autres motifs, posséder un permis de conduire et une police d'assurance contre les risques.

De tout cela, notre automobiliste était complètement démuné.

Il le reconnaît du reste gentiment, regrette sa négligence, et argue de sa qualité de Suisse rentré de l'étranger pour solliciter l'indulgence du tribunal.

Il en est tenu compte dans l'application de la peine, réduite à une amende de 12 francs et 1 fr. 60 de frais.

Précoces chasseurs

Dans la forêt d'Engolnand, connue pour receler beaucoup de gibier, trois jeunes gens de Suisse alémanique, actuellement en séjour à Cernier, tiraient, un dimanche matin, au moyen d'un pistolet automatique. Un gendarme, attiré par ce vacarme, découvrit non loin du lieu d'exercice de ces chasseurs un lièvre au gîte! Ce qui laisse supposer bien des choses et une police d'assurance contre les risques. Ces garçons reconnaissent avoir tiré, mais... sur un tas de bois et non contre un Jeannot lapin quelconque! Toutefois, à titre d'avertissement, ils paieront chacun une amende de 5 francs. F. M.

VIGNOBLE

SAINT-BLAISE Une auto se jette contre un mur pour éviter une fillette

(c) Un accident de la circulation qui aurait pu avoir de graves conséquences s'est produit lundi matin vers 9 h. 30 à Rouge-Terre. Un gros camion se dirigeait sur Neuchâtel, venait de passer devant le portail d'une maison locative lorsqu'une fillette âgée de 10 ans s'élança imprudemment sur la route cantonale au moment précis où une auto arrivait en sens inverse. L'automobiliste voyant tout à coup la fillette déboucher à l'arrière du lourd véhicule, donna un fort coup de volant à gauche. L'auto vint alors heurter la mur.

La voiture a subi d'importants dégâts à la carrosserie.

CORCELLES-CORMONDRECHE

Examens, promotions, vacances

(c) Les examens ont eu lieu au début de la semaine passée. Il y eut rarement si peu d'élèves non promus, ce qui est dû à l'honneur de notre corps enseignant. La commission s'est prononcée sur un cas plutôt assez rare : un garçonnet fréquentant la classe à deux degrés a simultanément étudié le programme de son degré et celui du degré supérieur. En sorte qu'il fut promu à deux classes. La classe de cinquième année, que l'instituteur avait quittée, l'été dernier, pour partir en Amérique, a changé cinq fois de régent durant l'année, à la suite des périodes de service du remplaçant nommé. Malgré tout, les élèves ont passé des examens fort réussis. La commission scolaire a été avisée qu'à la rentrée du 22 avril, il y aura au collège un nombre d'élèves exactement pareil à celui de l'an dernier. Cependant, ce chiffre risque d'être augmenté puisqu'on annonce l'arrivée dans nos villages de plusieurs familles avec des enfants en âge de fréquenter les écoles.

Les fillettes et garçons des deux dernières années ont utilisé leur dernier jour d'école pour visiter le château de Colombier puis la pisciculture du Pervou.

D. A. P.

(c) L'organisme local de la D.A.P. comprend aujourd'hui une solide compagnie d'hommes, bien décidés à remplir courageusement le rôle qui leur est confié, quel qu'il arrive. Les officiers et sous-officiers ont effectué sans incidents le cours qui eurent lieu récemment à Bienne et en sont revenus mieux au courant des tâches afférentes à la D. A. P., qu'ils ont d'ailleurs pu communiquer à leur troupe pendant plusieurs jours de mobilisation accomplis tôt après. Le tout s'est terminé par des exercices dans nos villages contrôlés par des officiers et sous-officiers des organismes voisins qui se sont déclarés très satisfaits des manœuvres auxquelles ils assistèrent.

L'aménagement de locaux réglementaires est aujourd'hui chose faite. On a su créer des locaux absolument conformes aux rigides prescriptions officielles, tout en sauvegardant l'utilité du bâtiment dont le sous-sol est aménagé avec une réussite parfaite et une sécurité remarquable. La disposition même des lieux permet une distribution très pratique en même temps que répondant assez complètement aux conseils et prescriptions que l'expérience a dictés aux techniciens.

Divertissements

(c) M. Petitpierre, avocat à Peseux, a donné l'autre soir une conférence sur ce sujet : « Pourqu岸 les Suisses ont-ils gagné la bataille de Morat ? ». Ce fut une excellente leçon d'histoire et de documentation. M. Petitpierre est également remarquable et contribue à donner à cette étude une valeur qu'ont beaucoup appréciée les auditeurs de l'autre soir.

L'Armée du salut a offert à notre population une très belle séance de projections qui eût mérité un public beaucoup plus nombreux. Et c'est confirmer une fois de plus que le mouvement de notre commune, est amplement suffisant actuellement.

Une section d'éclaireurs

(c) Grâce à l'initiative d'un jeune officier qui fut éclaireur, une section d'éclaireurs vient d'être remise sur pied dans notre commune. Elle compte déjà deux douzaines de garçons. La commission scolaire, désireuse de favoriser ce mouvement, a fourni un local pour les séances de ce petit groupement.

D'autre part, sous les auspices de l'Union chrétienne des jeunes gens, une section d'Union cadette va être remise également sur pied. Ce mouvement mérite aussi d'être soutenu, puisque partout ailleurs on attache un très grand prix à l'éducation des jeunes garçons.

PESEUX

Soirée en faveur du fonds de secours des Cp. de trav. mil.

C'est mercredi soir que sera donné, à la Grande salle de Peseux, le grand spectacle de gala organisé par l'E.-M. des Cp. de trav. mil. On aura le plaisir d'entendre Pierre Dudan, chansonnier, bien connu à la radio, et Arnold, l'accordéoniste virtuose. D'autre part, les acteurs de l'E.-M. interpréteront un drame, une comédie qui auront certainement un gros succès.

Chacun se fera un devoir, en même temps qu'un plaisir d'assister à cette soirée qui sera en tous points réussie. Que personne n'oublie que le bénéfice de cette soirée est au profit du fond de secours. C'est une œuvre qui mérite d'être soutenue, donc tous à la Grande salle mercredi soir.

BEVAIX

Chronique locale

(c) Mardi 8 avril auront lieu les examens oraux de l'école primaire. Jeudi nos écoliers entreront en vacances pour quelques jours. Les classes de deuxième et de troisième année ayant dû être fermées il y a un certain temps par suite de cas de rougeole, n'ont pu être ouvertes pour les examens, les heureux élèves jouissent donc cette fois d'une promotion facile.

Un contingent d'internés polonais, accompagnés de quelques officiers, est arrivé dans notre localité mardi dernier. Des cantonnements leur avaient été aménagés au premier étage de la maison communale.

Ces soldats sont employés aux travaux de drainage décidés récemment et qui ont pu commencer sans délai. Un premier chantier a pu être ouvert mercredi dernier, entre le chemin de la Tuillière et le Ruau. Une entreprise de la région a pris à sa charge les travaux et s'occupe à diriger la main-d'œuvre polonaise.

VENREDI-SAINT

La «Feuille d'avis de Neuchâtel»

ne paraîtra pas ce jour-là et nos bureaux seront fermés. Les annonces destinées au numéro du samedi 12 avril seront reçues jusqu'au jeudi 10 avril, à 14 heures, grandes annonces avant 9 heures.

RÉGION DES LACS

ESTAVAYER-LE-LAC † Alphonse Villerot

(c) Dimanche est décédé à Estavayer, à l'âge de 85 ans, M. Alphonse Villerot, négociant bien connu dans la Broye. C'est en 1892 qu'il vint avec sa famille habiter Estavayer. Les œuvres charitables avaient en lui un sûr soutien.

Une aubaine pour les malades

(c) Dimanche après-midi les malades et les vieillards de l'hospice de la Broye eurent le grand plaisir d'entendre les jolis chœurs exécutés par les jeunes filles du Patronage sous la direction de sœur Jeanne.

Un contrat collectif signé dans l'industrie des tabacs

(c) Les manufactures des tabacs de la Broye, de Payerne et d'Estavayer, ainsi que l'Union romande des fabricants de cigares, viennent de signer un contrat collectif. Celui-ci assurera aux ouvriers et ouvrières des tarifs stables, des vacances payées et des assurances de chômage et de maladie. Cette initiative améliorera certainement les rapports entre patrons et ouvriers.

VAL-DE-TRAVERS

La commande des poteaux pour l'électrification de la ligne du Franco-Suisse

Nous apprenons que les poteaux de bois destinés à supporter la ligne aérienne du Franco-Suisse ont été commandés la semaine dernière à des maisons spécialisées par l'intermédiaire de l'Association forestière neuchâteloise. Comme on sait, la moitié de la dépense sera couverte par l'Etat de Neuchâtel. L'autre moitié sera répartie entre les communes intéressées à l'électrification de la ligne du Franco-Suisse.

JURA BERNOIS

DIESSE Evadés

(c) Trois jeunes détenus de la maison de rééducation de la Montagne de Diesse se sont évadés dimanche soir. Leur signalement a été donné aux divers postes de police.

Ce qui se dit...

— Au Locle, un manoeuvre des services industriels, occupé à des travaux, est entré en contact avec le courant. Bien que sérieux, son état n'inspire pas d'inquiétude.
— Un voyageur de commerce bernois nommé R. B., recherché pour escroquerie, a été arrêté à Couvet.
— Quatorze personnes de nationalité étrangère ont été naturalisées neuchâteloises au cours de l'année 1940.
— Alors que 3666 passeports avaient été établis en 1939, le service qui s'occupe de cette formalité au château, n'en a établi que 557 en 1940.

L'Imprimerie Centrale
et de la Feuille d'avis de Neuchâtel
vous livre
tous faire-part
dans le minimum de temps
Exécution très soignée

Jésus lui dit : « Ce que je fais, tu ne le comprends pas maintenant, mais tu le comprendras plus tard. »
Jean XIII, 7.

Madame et Monsieur P. Guy-Aufranc ;
Madame et Monsieur le Dr méd. E. Liebold et leur fils Didier ;
Monsieur le Dr H. Aymon, médecin-dentiste ;
Madame veuve P. Aufranc et son fils, le Dr Aufranc ;
Monsieur O. Meyer-Aufranc, pasteur ;
Monsieur E. Châtel,
ainsi que les familles Guy, Favre, Walker, Clerc, Willeumier, Wierville et Blaser,
ont la profonde douleur de faire part du décès de leur bien chère et regrettée fille, sœur, belle-sœur, tante, fiancée, cousine, amie et parente,
Mademoiselle Lotty GUY
Médecin

que Dieu a reprise à Lui, paisiblement, à l'âge de 29 ans, dimanche 6 avril 1941.
Cormondrèche, le 7 avril 1941.

L'ensevelissement, sans suite et dans la plus stricte intimité, aura lieu mercredi 9 avril 1941, à 14 h. Culte pour la famille à 13 h. 30.
Prière de ne pas faire de visites
Cet avis tient lieu de lettres de faire part

Je sais que mon Rédempteur est vivant. Job XIX, 25.

Madame Maurice Barret-Roquier, à Bevaix ;
Mademoiselle Hélène Barret, à Bevaix ;
Madame et Monsieur Jules Berger-Barret, à Boudry ;
Monsieur et Madame Maurice Barret-Robert et leur fille Marie-Christine, à Bevaix ;
Monsieur Pierre Barret, à Bevaix, ainsi que les familles parentes et alliées,
ont la profonde douleur de faire part du décès de
Monsieur
Maurice BARRET-ROQUIER

leur très cher époux, père, beau-père, grand-père et parent, enlevé à leur tendre affection dans sa 62^{me} année.
Bevaix, le 7 avril 1941.
Heureux ceux qui procurent la paix. Matth. V, 9.
L'enterrement aura lieu à Bevaix, jeudi 10 avril 1941, à 13 h. 30.
Cet avis tient lieu de lettre de faire part

Ps. CIII.
Mademoiselle Marguerite Stock, à Alexandrie ;
Madame veuve Henri Friolet-Stock, à Morat ;
Monsieur et Madame Fritz Friolet-Leu et leurs enfants, à Morat ;
Monsieur et Madame Kurt Friolet-Burri et leurs enfants, à Chières ;
Monsieur Hanns Beat Friolet, à Morat ;
les familles Gobat, Bock, Robert, Vannod, Jeanprêtre, Gossin, Wetter, Frey, Le Coulter, Bangerter, Derron, Jomini et de Coulon,
ont la douleur de faire part de la perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Cécile STOCK
née GOBAT
leur bien-aimée mère, grand-mère, arrière-grand-mère, tante, grand-tante, arrière-grand-tante et parente, que Dieu a rappelée à Lui le dimanche des Rameaux 6 avril 1941, dans sa 83^{me} année.
L'ensevelissement aura lieu mardi 8 avril, à midi.

J'ai combattu le bon combat, j'ai achevé ma course, j'ai gardé la foi.
Madame et Monsieur Charles Oswald-Cornaz et leurs enfants ;
les familles Cornaz, à Paris, Aubonne et Faoug,
ont le chagrin de faire part du décès de leur cher père, grand-père et parent,
Monsieur Louis CORNAZ

survenu le 6 avril 1941, dans sa 91^{me} année.
L'ensevelissement, sans suite, aura lieu mercredi 9 avril, à 13 heures.
Domicile mortuaire : Sainte-Hélène 35, la Coudre.

Décharge-toi de ton fardeau sur l'Eternel, et Il te soutiendra. Il ne permettra jamais que le juste soit ébranlé.
Ps. LV, 23.

Madame John Yersin, à Neuchâtel ;
Monsieur et Madame Alfred Yersin et leurs enfants, à Pontarlier ;
Monsieur et Madame Yersin et leurs enfants, à Yverdon ;
Madame veuve Brodt, à Cudrefin ;
Monsieur et Madame E. Goumaz, leurs enfants et petits-enfants, à Peseux, Neuchâtel et Montier,
ainsi que les familles parentes et alliées,
ont le profond chagrin de faire part du décès de

Monsieur John YERSIN
leur bien-aimé et regretté époux, frère, beau-fils, beau-frère, neveu, oncle et cousin, que Dieu a repris à Lui, dimanche 6 avril, dans sa 44^{me} année, après une longue et douloureuse maladie supportée avec courage et patience.
Neuchâtel, le 6 avril 1941.
(Ecluse 61.)
Il n'y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ.
Romains VIII, 1.

L'incinération aura lieu, avec suite, mercredi 9 avril 1941, à 15 h. Culte au crématoire à 15 h. 15.
Cet avis tient lieu de lettre de faire part

DEUIL rapide et soigné
TEINTURERIE MODE
Monruz Neuchâtel Tél. 5 31 83

OBSERVATOIRE DE NEUCHÂTEL
6 avril
Température : Moyenne 6.2 ; Min. 4.2 ; Max. 8.2.
Baromètre : Moyenne 714.8.
Eau tombée : 1.0 mm.
Vent dominant : Direction : est-sud-est ; force : faible.
Etat du ciel : Couvert ; pluie depuis 8 h. 30.

Hauteur du baromètre réduite à zéro (Moyenne pour Neuchâtel : 719.5)

Mars	1	2	3	4	5	6
mm	735	730	725	720	715	710
705						
700						

Niveau du lac, 6 avril, à 7 h. : 429.87
Niveau du lac, du 7 avril, à 7 h. : 429.89

IMPRIMERIE CENTRALE ET DE LA FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL S. A.